



Haute-Garonne

**XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR DE LA  
CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES  
DE GRENADE-sur-Garonne  
Séance du 02 Février 2026**

Le Lundi 02 Février 2026, à 17 heures, les membres du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles de Grenade, régulièrement convoqués sont réunis, sous la présidence de M. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président.

Nombre de membres : 8

Quorum : 5

**Date convocation : 21.01.2026**

Présents : 8

Représentés : 0

Votants : 8

Absent : 0

Etaient présents :

- M. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président de la Caisse des Ecoles,
- M. Henri BEN AÏOUN, Conseiller Municipal délégué.
- Mme Monique D'ANNUNZIO, Conseillère Municipale déléguée,
- Mme Marie-Rose MARCEILHAC, représentante de Mr. le Préfet de la Haute-Garonne,
- En représentation de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale :
  - Mme Gladys PELOUS, Directrice de l'école primaire Bastide,*
  - Mme Céline CORTI, Directrice de l'école élémentaire JC Gouze et de l'annexe J. Dieuzaide,*
  - Mme Elsa HUIJSING, Directrice de l'école maternelle JC Gouze,*
  - Mme Isabelle ALBA, Directrice de l'école maternelle de St Caprais.*
- Mme Marie-Claude BORASO, membre de la Caisse des Ecoles,
- Mme Angélique VIAL, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire La Bastide.
- Mme Alizée MOSDIER, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire JC Gouze.

Secrétaire : Mme Monique D'ANNUNZIO.

**Délibération n° 004-2026.**

**Débat d'Orientation Budgétaire.**

M. BEN AÏOUN expose :

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) impose aux collectivités, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (L.2312-1 du CGCT).

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle pour les collectivités territoriales de 3500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents (CCAS, Caisse des Ecoles, ...).

Le ROB est ensuite transmis à la Préfecture, faute de quoi le Budget Primitif de l'année ne pourrait être rendu exécutoire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner à ses membres, la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

M. BEN AÏOUN présente le ROB 2026 :

**1. Rappel des missions des Caisses des Ecoles.**

Les Caisses des Ecoles ont été développées en 1882 avec l'adoption de la loi sur l'éducation primaire obligatoire (Jules FERRY). Ce sont des établissements publics locaux autonomes ayant pour but de faciliter la fréquentation de l'école publique en allouant des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Cette compétence a été élargie par la loi de programmation pour la cohésion sociale 2005-32 du 18 Janvier 2005, à des actions de caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

Les Caisses des Ecoles peuvent également être en charge, par convention avec la commune, d'autres missions telles que l'organisation des services d'accueil sur le temps scolaire, les colonies de vacances, les cantines scolaires ou les classes de découverte.

## 2. Financement de la Caisse des Ecoles de Grenade.

L'autonomie financière de la Caisse des Ecoles est assurée par une subvention communale annuelle. La Caisse des Ecoles peut également percevoir des dons des familles, entreprises ou associations.

En 2025, le Conseil Municipal de la Ville a octroyé à la Caisse des Ecoles, une subvention de 2 150€.

Cette subvention devrait être reconduite en 2026.

## 3. Résultats de l'exercice budgétaire 2025.

La Caisse des Ecoles de Grenade a pour objectif selon son règlement de :

- Privilégier l'aide individuelle à l'aide collective.
- Porter l'aide individuelle sur les séjours comprenant au minimum une nuitée, sans cloisonnement par école, sans condition de projets subventionnés par la Mairie, en priorisant le soutien aux familles les plus modestes.
- Prévoir un fonds en trésorerie pour de nouvelles demandes d'aides individuelles.
- Calculer le montant de l'aide aux familles, dans le cadre des séjours, à partir du Quotient Familial dont dispose la Mairie, et selon les tranches suivantes :

QF ≤ 400€	75% de la participation demandée à la famille
400€ < QF ≤ 680€	50% de la participation demandée à la famille
680€ < QF ≤ 900€	30% de la participation demandée à la famille
900€ < QF ≤ 1200€	20% de la participation demandée à la famille
QF > 1200 €	pas d'aide,

Dans le cas où les fonds disponibles de la caisse des écoles seraient insuffisants, l'aide apportée aux familles pourrait être diminuée équitablement pour chacune des tranches. Ainsi toutes les familles qui auront fait la demande et qui répondront aux conditions d'attribution pourront être aidées.

- Maintenir la démarche de demande des familles auprès de la Caisse des Ecoles.
- En cas de reliquat, se garder la possibilité de soutenir les projets collectifs à caractère pédagogique.
- Toute demande qui n'entrera pas dans le cadre de la réglementation pourra faire l'objet d'une demande dérogatoire soumis à l'avis et à l'approbation du Comité.
- Les directeurs devront déposer leurs dossiers avant la mi-décembre.
- Ces règles pourront être réactualisées tous les ans si nécessaire.

### Synthèse des Résultats :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Résultat Propre à l'exercice</b>	2 925,00 €	2 150,00 €	1 300,00 €	-272,00 €	- 2 948,50€	- 1 493,75€
<b>Résultat Antérieur Reporté</b>	1 523,20 €	4 448,20 €	6 598,20 €	7 898,20 €	7 626,20€	4 677,70€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 448,20 €</b>	<b>6 598,20 €</b>	<b>7 898,20 €</b>	<b>7 626,20 €</b>	<b>4 677,70€</b>	<b>3 183,95€</b>

Pour rappel, la crise sanitaire liée au COVID a empêché les écoles de partir en classe transplannée. Ainsi, pour les années 2020 et 2021, la Caisse des Ecoles n'a supporté aucune dépense.

Le résultat propre à l'exercice 2025 affiche un déficit de 1 493.75€. Le résultat global de clôture montre un excédent de 3 183.95€.

Les orientations budgétaires de la Caisse des Ecoles permettront de déterminer l'utilisation prévisionnelle de cet excédent.

## 4. Orientations budgétaires 2026

Le Compte Financier Unique 2025 laisse un excédent de fonctionnement de 3 183,95€.

Nous sommes dans un contexte économique difficile qui impacte les différents budgets dont ceux des familles.

Il est proposé aux membres du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles de débattre sur les orientations budgétaires envisagée pour 2026.

Celles-ci restent dans la lignée du règlement de la Caisse des Ecoles soit :

- Privilégier l'aide individuelle à l'aide collective.
- Porter en priorité l'aide sur les séjours avec nuitée en priorisant le soutien aux familles aux revenus les plus modestes.
- Maintenir la démarche de demande des familles auprès de la Caisse des Ecoles.
- Prévoir un fonds de roulement pour de nouvelles demandes d'aides individuelles.

Plusieurs projets de départ en classe de découverte sont prévus en 2026 :

<i>Ecole élémentaire JC Gouze</i>							
<i>Classes</i>	<i>Effectif</i>	<i>Date du départ</i>	<i>Nombre de nuitées</i>	<i>Lieu</i>	<i>Thème du séjour</i>	<i>Participation financière demandée aux familles</i>	<i>Participation financière de la coopérative scolaire</i>
CM1-CM2	50	09.03.2026	2	Base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave (82)	L'environnement	100€	
CE1-CE2	44	13.04.206	2	Base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave (82)	Environnement et Sport	Entre 100€ et 120€	
CM1-CM2 CM2	50	02.06.2025	3	Ancien Carmel Moissac (82)	Ecomobilité et patrimoine	120€ environ	

Ainsi, il sera envisagé l'hypothèse suivante pour l'élaboration du budget prévisionnel 2026 :

• **En recette :**

- Le report de l'excédent antérieur (3 183,95€).
- La subvention communale (2150€).
- Dons à la caisse des écoles (?).

• **En dépense :**

- Aide individuelle prévisionnelle pour les séjours avec nuitée (3962€).
- Fonds de trésorerie mentionné au compte 65741 « Subvention de fonctionnement aux ménages » (1 371.95€).
- En aucune manière, les dépenses ne pourront être supérieures aux recettes.

Entendu l'exposé et après en avoir débattu, les membres du Comité Directeur, à l'unanimité (Pour : 8 voix - contre : 0 - abstention : 0),

- prennent acte de la tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026**, sur la base du rapport présenté.

Le Secrétaire,  
Monique D'ANNUNZIO



Pour extrait conforme,  
Le Président de la Caisse des Ecoles,  
Jean-Paul DELMAS,

